Image not found or type unknown

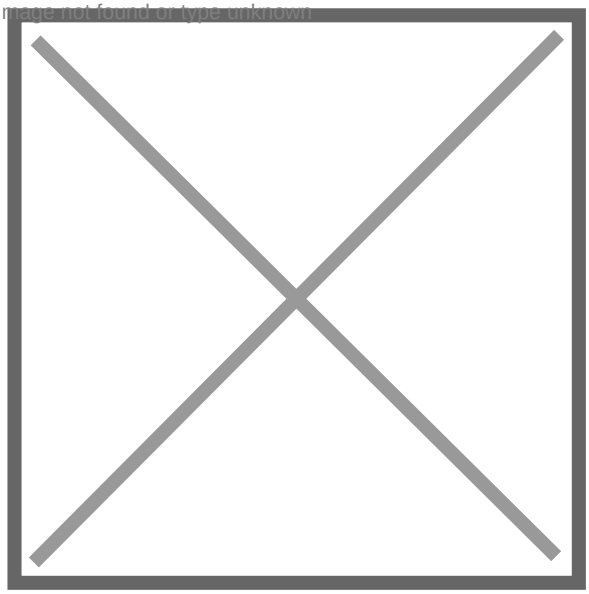

Renvoie daudience au tribunal correctionnel

Par **sunde**, le **01/03/2009** à **13:31**

ma question est mon fils est incarcerer actuellement pour 6 mois mais il a un jugement bientot j aimerai savoir si avec le biais de l avocat on peut renvoyer l audience pour qu il passe en libre ca serait mieu qu en pensser vous ? ON MA DIT CEST POSSIBLE

Par **Paula**, le **01/03/2009** à **14:01**

Bonjour,

Je ne vois pas bien l'intérêt de faire renvoyer alors que l'audience est prévue pour bientôt.

Cordialement

Par **Jurigaby**, le **03/03/2009** à **01:10**

Bonjour,

[citation]Je ne vois pas bien l'intérêt de faire renvoyer alors que l'audience est prévue pour bientôt. [/citation]

Parce que vous comprendrez bientôt, que la peine est beaucoup plus légère quand le prévenu est libre que quand il parait détenu.

L'audience peut être reportée dès lors que l'excuse est légitime.

Par **Paula**, le **03/03/2009** à **10:50**

Bonjour,

Oui Jurigaby, je ne me suis pas assez expliquée.

J'avais en tête ces six mois d'incarcération qui me paraissent si longs. Quand à la peine, j'espère qu'elle sera plus légère.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés